CERATIPACK

Pour la lutte par piégeage massif de *Ceratitis capitata*, Nº AMM: 2130114

La mouche des fruits *Ceratitis capitata Wiedeman* (Diptera : Tephritidae) est l'un des plus importants ravageurs de fruits dans le monde, il provoque d'importants dégâts dans diverses cultures.



Mouche méditerranéenne des fruits
Ceratitis capitata

L'émergence des adultes commence à la fin du printemps. Environ 3 jours après l'accouplement, les femelles commencent à pondre, en déposant les œufs sous l'épiderme des fruits qui sont sur le point de mûrir. Chaque femelle peut pondre entre 300-400 œufs au cours de sa vie. Les œufs éclosent au bout de deux à quatre jours si les conditions sont favorables. La larve passe par trois stades larvaires jusqu'à la chrysalide. Le processus de nymphose a lieu dans le sol. Le cycle de cette espèce peut s'achever au bout de 20 à 30 jours. Ainsi, il peut y avoir jusqu'à sept générations par an, selon les conditions météorologiques.
Les dégâts sont tout d'abord causés par les femelles qui déposent leurs œufs sous l'épiderme des fruits à l'aide de leur oviscapte pointu, et puis par la larve qui se nourrit de la pulpe de fruits, la pulpe devient molle et le fruit n'est plus commercialisable.



MÉTHODES DE LUTTE

Le contrôle de la mouche des fruits est réalisé par l'application d'insecticides de contact sur la totalité de l'arbre ou avec des traitements localisés avec un mélange d'insecticide et d'attractif alimentaire.
Compte tenu que la période pour laquelle l'insecte peut produire des dégâts correspond au changement de couleur des fruits, proche du moment de la récolte, l'application des insecticides est complexe étant donné le risque lié aux résidus d'insecticides et aux délais d'utilisation autorisés avant récolte.Pour cette raison et afin de conserver une lutte efficace, le système de contrôle proposé est le piégeage de masse. Cette technique consiste à attirer les adultes dans un piège contenant des attractifs, un insecticide est placé à l'intérieur du piège afin d'éliminer les insectes.



FORMULATION

Piégeage de masse

Le produit CERATIPACK comprend un diffuseur qui contient des substances attractives pour attirer *C. capitata* et un piège. Le couvercle du piège est imprégné d'un insecticide de contact pour provoquer la mort des mouches qui rentrent dans le piège. L'efficacité du CERATIPACK dépend de la température, de l'humidité et de l'aération. Dans des conditions normales, la persistance est généralement d'environ 180 jours, mais celle-ci peut être moins longue dans des conditions défavorables.Produit utilisable en agriculture biologique selon le règlement CEE nº 2092/91.





APPLICATION

- Le diffuseur doit être placé dans le piège après avoir monté le piège ou directement dans le cas où le piège est prêt à l'emploi.
- Le nombre de piège recommandé par ha est de 50 à 80 selon les cultures.

- -50/ha pour les agrumes en général, les fruits à pépins et le poivron.
- -80/ha pour les fruits au noyau, les raisins de table et les mangues.
- Mais pour certaines variétés d'agrumes très sensibles à cette mouche, il est recommandé d'augmenter le nombre de 50 à 80/ha.
- En arboriculture les pièges doivent être suspendu à une branche de l'arbre fruitier à une hauteur de 1,40 à 1,80 m au-dessus du sol sur la face sud de l'arbre.
- L'ensemble des pièges doivent être placé 40 jours avant le changement de couleur ou au moins 50 à 60 jours avant la récolte.
- Il est recommandé d'évaluer périodiquement les captures dans un piège afin de connaître le niveau des mouches dans la parcelle.
- Dès que les fruits changent la couleur, il est conseillé de faire une évaluation de fruits pour vérifier le niveau de dégâts. A partir de ces données, il est alors possible de décider s'il est nécessaire d'appliquer un traitement chimique supplémentaire.







MANIPULATION & STOCKAGE

Le produit CERATIPACK est conditionné dans des emballages avec un nombre d'unités qui peut varier en fonction de l'assemblage ou non du piège. Généralement quand il est prêt à l'emploi (monté), il est emballé dans des sacs de 20 unités disposées dans des boîtes de 240 unités.
Dans le cas contraire (non monté), il est emballé dans des boîtes de 100 unités.
Le matériau de l'emballage est imperméable aux vapeurs émises par les différents constituants. Il est recommandé de garder le produit dans son emballage d'origine non ouvert jusqu'au moment de l'utilisation, de préférence dans un endroit frais. Dans ces conditions, il peut être stocké pendant une période de deux ans. Dans le cas du CERATIPACK non monté, il est recommandé de porter des gants pour la manipulation des diffuseurs. Egalement, il est recommandé d'éviter tout contact avec l'intérieur du couvercle.
Les diffuseurs, les couvercles et les conteneurs doit être gérés selon la législation en vigueur.

www.sedq.es
comercial@sedq.es